

Documents administratifs à fournir :

- Copie de l'attestation qui accompagne la carte vitale
(attestation originale remise à l'entrée du résidant),

- Copie de la carte mutuelle RECTO-VERSO
(attestation originale remise à l'entrée du résidant),

- Copie du livret de famille
(l'original étant remis à l'entrée du résidant),

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition
(avec détail des versements des pensions des différentes caisses de retraite).

- Copie des versements de pension des différentes caisses de retraite
(si le détail des versements n'apparaît pas sur l'avis d'imposition et si demande d'aide sociale),

- _ Un RIB bancaire avec l'adresse complète de l'agence bancaire.
(à remettre à l'entrée du résidant)

- _ Le médecin traitant peut-il continuer à suivre le résident ? oui
Sinon, merci de rapporter le dossier médical et nous non
transmettre le nom du nouveau médecin au plus tard le jour
de l'entrée pour pouvoir assurer la continuité des soins.